

Un franc le volume  
NOUVELLE COLLECTION MICHEL LÉVY

1 FR. 25 C. PAR LA POSTE

COMTE AGÉNOR DE GASPARIN

QUESTIONS DIVERSES

DEUXIÈME ÉDITION



CALMANN LÉVY, ÉDITEUR  
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES  
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15  
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE



## QUESTIONS DIVERSES

OUVRAGES

DE

M. LE COMTE AGÉNOR DE GASPARI

L'AMÉRIQUE DEVANT L'EUROPE. — PRINCIPES ET INTÉRÊTS, 3 <sup>e</sup> édition. Un vol. gr. in-18. . . . .	1 fr.
LA BIBLE, 2 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18 . . . . .	2 »
LE BONHEUR, 8 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LE BON VIEUX TEMPS, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18 . . . . .	1 »
LA CONSCIENCE, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
DISCOURS POLITIQUES, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LES DROITS DU CŒUR, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LES ECOLES DU DOUTE ET L'ECOLE DE LA FOI, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
L'ÉGALITÉ, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
L'ÉGLISE SELON L'ÉVANGILE, 2 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
L'ENNEMI DE LA FAMILLE, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA FAMILLE, SES DEVOIRS, SES JOIES ET SES DOULEURS, 12 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
LA FRANCE, NOS FAUTES, NOS PÉRILS, NOTRE AVENIR, 5 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
UN GRAND PEUPLE QUI SE RELÈVE, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18 . . . . .	1 »
INNOCENT III, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA LIBERTÉ MORALE, 5 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
LIBERTÉ RELIGIEUSE, 3 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	3 50
LUTHER ET LA RÉFORME AU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE, 6 <sup>e</sup> édition. Un vol. gr. in-18. . . . .	1 »
PENSÉES DE LIBERTÉ, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
PAROLES DE VÉRITÉ, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LES PERSPECTIVES DU TEMPS PRÉSENT, 5 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	1 »
TROIS PAROLES DE PAIX, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
APPEL AU PATRIOTISME ET AU BON SENS. Brochure. . . . .	1 »
LA DÉCLARATION DE GUERRE, 2 <sup>e</sup> édition. Brochure. . . . .	» 50

OUVRAGES

DE L'AUTEUR DES HORIZONS PROCHAINS

AU BORD DE LA MER, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
BANDE DU JURA. — LES PROUESSES, 2 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	3 50
— PREMIER VOYAGE, 2 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	3 50
— CHEZ LES ALLEMANDS. — CHEZ NOUS, 2 <sup>e</sup> édit. Un vol. grand in-18. . . . .	3 50
— A FLORENCE, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
A CONSTANTINOPLE, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
A TRAVERS LES ESPAGNES, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
CAMILLE, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
LES HORIZONS CÉLESTES, 12 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LES HORIZONS PROCHAINS, 12 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in 18. . . . .	1 »
JÉSUS. Quelques scènes de sa vie terrestre. Un volume in-18. . . . .	3 50
VOYAGE AU LEVANT, 4 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
LES TRISTESSES HUMAINES, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
VESPER, 7 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »

# QUESTIONS DIVERSES



LE C<sup>te</sup> AGÉNOR DE GASPARIN



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR  
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY, FRÈRES  
3, RUE AUBER, 3

—  
1885

Droits de reproduction et de traduction réservés

Sous ce titre : QUESTIONS DIVERSES, on a réuni cinq études, publiées en différents journaux <sup>1</sup> — 1851 à 1859 — par le comte Agénor de Gasparin.

Études et questions restent vivantes.

Les événements peuvent se succéder : l'âme et la vérité, ces grands facteurs des événements, ne changent pas.

On les retrouvera, quel que soit le millésime, dans les pages que nous offrons au public.

L'ÉDITEUR.

1. Particulièrement, les *Archives du Christianisme*.

## LE DARBYSMÉ



## LE DARBYSME <sup>1</sup>

1852

---

L'auteur de *Quelques Remarques* <sup>1</sup> avait publié, il y a deux années, *le Plymouthisme mis en regard de la Parole de Dieu*. M. Darby lui a répondu par des *Observations* où la violence du ton trahit, à chaque page, la faiblesse d'une cause expressément condamnée par les déclarations les plus explicites de l'Écriture et qui substitue — il faut bien le dire — les injures aux raisons.

Nous avons dû signaler ce fait, parce qu'il importe que les discussions entre chrétiens conservent un caractère chrétien; aujourd'hui plus que jamais peut-être, nous aurons besoin d'unir la sincérité courageuse qui ne ménage aucune erreur à la charité qui respecte toujours la personne d'un adversaire.

1. *Quelques Remarques* adressées à mes frères en Christ, au sujet du dernier écrit de M. Darby par l'un des anciens de l'Eglise de Genève.

Nous imiterons d'ailleurs l'auteur des *Remarques*; au lieu de relever les paroles blessantes qui ont échappé à M. Darby, paroles qu'il est le premier à regretter sans doute, nous nous attacherons au fond même du débat.

Il en est peu de plus graves; sa gravité est même telle, que la nécessité d'un travail d'ensemble sur le plymouthisme nous semble démontrée. Pour être fort et en même temps pour être juste vis-à-vis du plymouthisme, il ne suffit plus de s'attaquer à telle ou telle de ses doctrines, à telle ou telle de ses tendances. Il faut le prendre tout entier, avec les services qu'il a rendus, avec les énormités qu'il a propagées, en présence du multitudinisme et du cléricalisme qui l'expliquent et jusqu'à un certain point l'excusent, comme en présence de l'église contre laquelle il lutte si tristement. Les écrits publiés sur la question ne saisissent chacun qu'une des faces d'un problème qui est celui de tous les temps et de notre temps surtout, problème à la solution duquel M. Darby aura certainement contribué : le problème de l'Église. Après MM. Herzog, Olivier, Demole, Godet, Monsell, etc., un beaucoup moins habile peut encore faire œuvre utile, en rapprochant et en complétant leur point de vue.

Quant à l'auteur de *Quelques Remarques*, il se contente de traiter une seule des erreurs du ply-

mouthisme; mais c'est une erreur fondamentale; c'est le cœur du système ennemi.

Pour accomplir son œuvre de nivellement, pour réaliser le système d'anarchie absolue et radicale dont il poursuit l'établissement, le plymouthisme a essayé maintes théories, plus extraordinaires les unes que les autres. C'était d'abord l'apostasie des *économies*; ce fut ensuite la corruption et la chute des *institutions*, sans que l'économie à laquelle elles appartenaient pérît elle-même entièrement; ce fut enfin l'impossibilité d'établir des *anciens* depuis la mort des apôtres.

Par l'apostasie des *économies*, le plymouthisme atteignait aisément son but. L'Église et ses charges appartenant à l'économie évangélique et cette économie ayant apostasié, il n'y avait plus à parler de charges et d'anciens établis. — Mais on n'a pas eu de peine à montrer : d'abord, qu'une *économie* ne peut apostasier, que la fausseté palpable de l'expression manifeste déjà la fausseté de l'idée; ensuite, que l'histoire biblique tout entière proteste contre cette hypothèse d'après laquelle le péché des hommes aurait entraîné la suppression des diverses *économies*. L'économie de la loi n'a-t-elle pas survécu aux révoltes et aux idolâtries du peuple juif? Le temple de Jérusalem n'a-t-il pas été solennellement rétabli au retour de la captivité? Notre-Seigneur n'a-t-il pas consacré

lui-même ce second temple par sa présence?

Au reste, M. Darby semble avoir reconnu que sa première position était intenable. Il accorde même expressément que l'économie évangélique a survécu aux chutes si profondes de la chrétienté, qu'elle dure encore, qu'elle durera jusqu'au retour et au règne de Christ. Il essaye de sauver le système de l'anarchie en insinuant que, si l'économie n'a pas péri, du moins les institutions ont été *satanisées*, que les chrétiens par conséquent doivent les abandonner à Satan et se réunir sans aucune forme. — Mais on lui a répondu qu'il n'appartenait pas plus au péché de supprimer des institutions que de supprimer une économie, car les institutions comme les économies dépendent de Dieu et non des hommes. On lui a prouvé que les apôtres avaient prévu des temps de corruption, de chute profonde, et qu'ils n'avaient nullement prescrit d'abandonner alors leurs institutions qui étaient destinées précisément à combattre le mal annoncé par eux. On a constaté enfin que la durée des institutions de l'Église était fixée partout, comme devant égaler celle de l'économie évangélique, c'est-à-dire remplir l'intervalle qui sépare la première de la seconde venue du Sauveur.

M. Darby n'avait plus qu'une ressource, et il l'a employée. Si l'économie n'est pas supprimée, si

les institutions ne sont pas ruinées par le péché des hommes, si les charges subsistent en principe, elles ne peuvent exister en fait, car il n'y a personne pour les conférer. Nous n'avons plus d'apôtres; nous ne sommes pas des apôtres; personne n'a remplacé les apôtres. — Mais on lui a répondu que son argument prouvait trop pour prouver rien. Les apôtres comptaient-ils ne jamais mourir, ou leur intention était-elle que les charges établies par eux fussent nécessairement condamnées à périr au bout d'un petit nombre d'années? Le Saint-Esprit, qui proclamait par la plume de Paul *l'excellence* de la charge d'ancien ou évêque, le Saint-Esprit qui destinait les anciens de chaque église à y remplir les devoirs si graves de l'enseignement et du pastoral, avait-il décidé d'avance qu'il n'y aurait plus d'anciens le jour où il n'y aurait plus d'apôtres, c'est-à-dire, le jour où les anciens seraient devenus plus nécessaires que jamais? L'œuvre « excellente » était-elle destinée à vivre trente ou quarante années au plus, et cela, remarquez-le, quelle que fût la conduite des Églises, fussent-elles fidèles, vivantes, attachées à la saine doctrine? — Qu'y faire en effet? la fidélité ne leur donnait pas des apôtres, et, sans apôtres ou délégués des apôtres, on ne peut établir les anciens, on ne peut conserver les institutions apostoliques, on ne peut maintenir ce

que Dieu a déclaré utile, on ne peut obéir à sa parole!

Il est facile de voir quel rôle un pareil système attribue à la sagesse divine. Il est aisé de voir aussi la double tendance à laquelle il obéit sans s'en douter : la tendance catholique, anglicane, qui ne conçoit pas l'Église en dehors des apôtres, de leurs délégués ou de leurs successeurs; la tendance rationaliste, qui distingue dans ce qui est écrit; qui, lorsqu'on lui cite une épître de Paul, est prête à répondre : « Cela s'adressait à Tite ou à Timothée, cela ne s'adresse pas à nous. »

L'auteur de la courte et forte brochure dont nous rendons compte appartient à une autre école. Il croit, et nous croyons avec lui, que les apôtres ont passé, qu'ils n'ont pas eu et ne doivent pas avoir de successeurs, mais que les institutions fondées par eux n'ont pas été destinées à disparaître avec eux. Il croit, et nous croyons avec lui, que l'obéissance exacte à tout ce qui est écrit est notre seule règle; que renoncer aux inventions humaines et revenir aux institutions divines, ce n'est pas *créer*, mais *se soumettre*; qu'il n'est jamais trop tard pour le faire; qu'il n'est jamais impossible de le faire; qu'établir des anciens et des diacres est toujours le droit — et le devoir — des églises fidèles; que, si le canon sacré nous a conservé les épîtres à Tite et à Timothée, c'est afin

que nous sachions comment il faut se conduire dans l'Église, au XIX<sup>e</sup> siècle comme au I<sup>er</sup>. Il croit enfin, et nous croyons avec lui, qu'en supposant même — ce qui n'est pas prouvé — que le Nouveau Testament ne nous présente jamais l'élection par l'Église comme intervenant dans la désignation des anciens, il n'en serait pas moins évident que Dieu, en nous ordonnant d'avoir des anciens et en nous ôtant le mode primitif de nomination et d'installation, nous permettrait et nous prescrirait d'employer un autre mode. La liberté dans le choix des moyens, c'est le droit commun des églises, toutes les fois qu'il s'agit d'atteindre un but biblique, dans un esprit biblique, sans qu'aucun moyen biblique soit établi. Or, il n'y a aucun moyen biblique établi, quand le seul moyen biblique connu se rattache à un fait exceptionnel et transitoire de sa nature. Supposons qu'après avoir fait des robes de peau à Adam et à sa femme (Genèse, III, 21), l'Éternel Dieu leur eût dit : « Vous irez vêtus de robes semblables, et vos enfants aussi. » Que penseriez-vous d'Eve et d'Adam s'ils avaient raisonné de la sorte : « Il est vrai que Dieu nous ordonne de porter toujours des robes de peau, nous et nos descendants après nous. Mais c'est Dieu lui-même qui a fait nos premières robes ; il n'a pas établi d'autres moyens. Or, nous ne sommes pas Dieu, donc nous n'avons pas le

droit de coudre des robes, donc nous désobéirons, donc nous irons nus. »

L'auteur des *Remarques* a soin, d'ailleurs, de montrer qu'en ce qui concerne le choix des anciens, la découverte du moyen n'est pas difficile. D'abord il n'y a que deux moyens, et l'un des deux n'a été praticable qu'un jour : en dehors des apôtres ou de leurs délégués, ou de leurs successeurs, il n'y a que les églises, l'élection par les églises. Ensuite le Nouveau Testament est rempli d'exemples qui prouvent à quel point l'élection est conforme aux volontés de Dieu ; l'élection des diacres, notamment, est un fait incontestable et d'autant plus significatif, que les instructions qui concernent les diacres suivent immédiatement, dans la première épître à Timothée, les instructions relatives aux anciens.

Non, le plymouthisme ne parviendra pas à démontrer que les ministères institués par les apôtres aient été destinés à périr avec l'ordre entier des églises, dès le jour où il n'y aurait plus d'apôtres. — Remarquez que nous disons *les ministères* et non *le ministère*, car autant il est vrai que Dieu a fait établir dans chaque église des anciens et des diacres, autant il est faux que, parmi ces anciens, il ait fait établir *un ministère*. Qu'il y ait des anciens à double salaire (1, Timothée, V, 17) : ceux qui se consacrent d'une manière toute parti-

culière à l'œuvre de l'enseignement et qui sont propres à présider; qu'il y ait dans chaque Église un ange (Apocalypse, I, 20); celui des anciens qui exerce plus spécialement ces deux fonctions; rien de plus scripturaire. — Mais tous les anciens sont égaux; tous sont établis par l'imposition des mains; tous sont rétribués selon leur travail et leurs besoins; tous sont appelés à « gouverner l'Église de Dieu »; tous doivent être « propres à enseigner » et « capables, tant d'exhorter par la saine doctrine, que de convaincre les contredisans. » L'invention d'une classe particulière d'officiers ecclésiastiques, seuls consacrés, seuls appelés à enseigner et à paître le troupeau ne saurait se justifier par l'Écriture. *Les ministères*, et notre auteur l'a bien senti, ne se défendent qu'à la condition de ne pas songer à soutenir *le ministère*.

La remarque n'est pas inutile; elle renferme en partie l'explication du plymouthisme qu'on ne saurait condamner équitablement, tant que l'on néglige l'étude du cléricalisme multitudiniste dont il est la réaction. N'était-il pas naturel qu'au moment où l'attention des chrétiens se trouve si fortement et si légitimement appelée vers les questions d'Église, plusieurs ayant consulté leur Bible et n'y ayant pas trouvé le ministère tel qu'on nous l'a fait, aient été entraînés à conclure contre tout ministère?

Nous venons de nommer la question d'Église. Pourquoi faut-il que l'auteur des *Remarques* ait l'air, lui aussi, d'en désavouer l'importance en finissant : « Laissons les questions oiseuses, dit-il, pour contempler le Fils ! » Nous n'aurions pas relevé cette parole chez tout autre. Hélas ! nous sommes habitués à voir des chrétiens, d'ailleurs respectables, dédaigner toute une classe de commandements, d'exemples et d'institutions apostoliques. On s'arroge le droit de traiter comme non avenues les règles posées à l'égard de l'Église « colonne et appui de la vérité ». C'est incroyable, mais cela est. C'est incroyable, mais ce n'est pas inexplicable. Quant à notre auteur, nous n'avons aucun doute sur sa vraie pensée. Autant que nous, il sent le prix de tout ce qui est écrit, et spécialement de ce qui a trait à l'Église. Seulement il a fait ce que nous faisons tous, plus ou moins : il a suivi, sans s'en douter, la mode de son temps ; il a répété, sans en avoir conscience, un des refrains qui courent les rues. Cela a si bon air, de se montrer trop spirituel pour faire cas de l'Église, trop spirituel pour obéir !

Encore une querelle, qui achèvera de lui prouver combien nous apprécions la fermeté et la justesse de ses convictions : Dans sa brochure, où tout est si exact, on aperçoit, ce qui ne frapperait pas ailleurs, une phrase peu exacte au sujet de la

théopneustie. « Les apôtres, dit-il, étaient, si l'on peut ainsi parler, l'Écriture vivante ; aujourd'hui nous avons cette même parole écrite. » S'il ne s'agit que d'une comparaison sans conséquence, à la bonne heure. S'il s'agit d'une définition, nous nous inscrivons en faux. Grâce à Dieu, l'infaillibilité des écrits canoniques est autre que celle de leurs auteurs. Le fait de la théopneustie est un fait *sui generis* qui n'a pas sa mesure dans les secours, même extraordinaires, du Saint-Esprit, tels qu'ils étaient accordés aux apôtres et aux autres disciples dans leurs actes ou dans leurs paroles. La distinction est essentielle, car la confusion qu'elle prétend faire cesser forme la base commune des théories relâchées qui occupent diverses positions intermédiaires, entre la doctrine de Jésus-Christ sur l'Écriture et celle de la *Revue de Strasbourg*.

A part les deux taches légères que nous venons de signaler, les *Remarques* ne méritent que des éloges. Nous désirons que ce traité soit répandu. Il contribuera, sous la bénédiction de Dieu, à éclairer les âmes candides qui se laissent prendre au langage obscur et subtil des plymouthistes. Il pose et résout une question très simple et très capitale, sur laquelle chacun exigera qu'ils s'expliquent, avant de les suivre plus loin.

Au surplus, nous craignons peu leurs progrès.

On revient aux principes scripturaires en fait d'Églises : l'Église, voilà la digue que l'esprit sectaire ne franchira pas.

*P.-S.* Cette étude était achevée quand nous avons reçu la réponse de M. Darby, intitulée : *Appel à la conscience de ceux qui prennent le titre d'Anciens de l'Église évangélique, à Genève, et réplique à l'un d'entre eux.*

Nous n'avons rien à en dire, si ce n'est qu'un tel plaidoyer juge une cause. Nous comprendrions difficilement qu'on restât darbyste après avoir lu ce dernier factum de M. Darby. La forme y est constamment et grossièrement injurieuse. Le fond échappe à toute analyse, car les thèses diverses du plymouthisme y sont successivement et confusément désavouées. On ne sait plus ce que l'auteur affirme, à l'exception de cette vérité *trop vraie*, qu'il s'efforce de prouver contre des contradicteurs imaginaires : que l'économie de l'Ancien Testament a été remplacée par celle du Nouveau; que l'arche, l'urim et le thumim n'ont pas reparu après le retour de Babylone.

Quant aux assertions qu'on avait saisies ou cru saisir, au milieu des subtilités et des obscurités si fatigantes de la doctrine darbyste, elles s'effacent toutes maintenant.

Nous avons pensé que le plymouthisme s'était

appuyé sur *l'apostasie des économies*. — Or, il semblerait admettre à présent ce qu'admettent tous les chrétiens : que l'économie mosaïque a duré jusqu'à la première venue de Christ et que l'économie actuelle durera jusqu'à la seconde!

A défaut d'apostasie, nous pensions qu'il se réfugiait dans la théorie des *institutions satanisées*.

Or, il semblerait admettre maintenant : que les institutions, même satanisées, subsistent..... jusqu'à ce que Dieu les supprime!

Reste, il est vrai, la ressource de déclarer que les institutions de l'Église chrétienne n'avaient été fondées que pour périr immédiatement, nécessairement, à la mort du dernier apôtre ou du dernier délégué d'apôtres. Or, le plymouthisme, tout en arguant de l'incompétence de quiconque n'est pas apôtre pour établir des anciens, ne semble pas articuler avec netteté cette formule : « Dieu a voulu, quelle que fût la conduite des Églises, que leurs institutions ne pussent pas survivre au siècle apostolique. »

Où nous nous trompons fort, ou M. Darby, chassé de position en position et, cherchant son chemin, retourne à son point de départ : à la notion anglicane qui était toujours restée à la base de son radicalisme ecclésiastique. Il tourne autour des idées de légitimité et de succession. Il ne les adopte pas, mais il se sent attiré par elles. Voyez

comme il s'attache au passage de Clément qui semble indiquer « un ordre de succession » établi par les apôtres, et qui paraît confier le choix des anciens « à des hommes éminents ». Voyez comme il cite le passage de Mosheim qui attribue « au corps des anciens » la présentation des anciens à élire. « Le fait est, dit-il, que, si l'on prend l'histoire, la seule chose qui est hors de doute, c'est qu'il faut être épiscopalien. »

Il y a, au fond du système de M. Darby, de vieilles convictions épiscopales sacrifiées à la conscience chrétienne, mais sacrifiées à condition qu'on ne les remplacera pas. Leur place est, en effet, demeurée vide. Ou la succession régulière d'ancien à ancien depuis les apôtres, ou la suppression totale des anciens ! La doctrine entière du romanisme et de l'anglicanisme, ou le nivellement absolu ! Tout ou rien !

M. Darby ne serait pas le premier légitimiste qui se serait jeté dans le radicalisme, faute de pouvoir rétablir le gouvernement de son choix.

## SIMPLE QUESTION

1852

Nous venons de lire la dernière brochure de M. Darby <sup>1</sup> et nous ne songeons pas le moins du monde à rentrer maintenant avec lui dans la discussion de l'apostasie, des économies, de la distinction entre la loi et le fait des institutions. Nous voudrions seulement préciser une question bien simple, bien positive, bien circonscrite, dont on ne peut pas se tirer par des subtilités, et sur laquelle M. Darby semble avoir évité de s'expliquer.

Les apôtres, disait-on, ont seuls établi les anciens de l'Église primitive; or, vous n'êtes pas apôtres; donc vous ne pouvez pas établir d'anciens.

Admettons, avions-nous répondu, que vous soyez dans le vrai en attribuant aux seuls apôtres

1. *Qu'est-ce qu'on a reconnu?*

l'établissement des anciens; les apôtres devaient mourir et sont morts; le Saint-Esprit le savait; or, après leur mort, il n'y avait plus d'apôtres; donc on ne pouvait plus, selon vous, établir d'anciens; donc Dieu aurait fondé et réglé l'institution des anciens pour la supprimer nécessairement au bout d'une trentaine d'années.

Il ne s'agit pas ici de recourir à l'infidélité des églises; car 1° leur fidélité la plus parfaite n'aurait pas empêché la mort des apôtres et la suppression immédiate du fait de l'institution; 2° l'infidélité avait largement commencé, quand les apôtres, en face de cette infidélité dénoncée par eux, organisaient partout l'institution des anciens.

Il ne s'agit pas non plus d'écrire ironiquement: « Les apôtres, dit-on, n'ont pas prescrit d'abandonner leurs institutions. » — Voilà une profonde remarque! — En effet, les apôtres fondant une institution, sous une condition absolument impraticable, auraient prescrit, en d'autres termes, de l'abandonner après eux.

Il faut dire clairement de deux choses l'une :

Ou que les institutions apostoliques ne devaient effectivement avoir aucune valeur pratique après les apôtres, et qu'on est décidé à trancher d'un trait de plume toute la portion de l'Écriture sainte à laquelle on ne veut pas obéir;

Ou que les apôtres ont eu des successeurs.

La *succession apostolique*, voilà au fond la doctrine qui seule explique le plymouthisme. Cette théorie romaine et anglicane a pu seule amener le radicalisme absolu que nous combattons.

Nous avons pensé un moment que M. Darby allait en faire l'aveu. « Je crois, écrit-il, *non pas précisément à l'impossibilité d'établir des anciens après la mort des apôtres* <sup>1</sup>, mais à l'incompétence de ceux qui actuellement prétendent le faire. »

S'il est vrai qu'il faille être apôtre pour établir des anciens, et s'il est également vrai que, après la mort des apôtres, l'établissement des anciens *ne fut pas précisément impossible*, que devons-nous en conclure? — Que l'autorité apostolique a été transmise.

Les apôtres n'auraient pas eu seulement des agents, des délégués chargés d'accomplir une portion de leur œuvre, sous leur surveillance, et à titre aussi temporaire, aussi exceptionnel que l'apostolat lui-même; les apôtres auraient eu *des successeurs*.

Une solution catégorique de cette question fort simple ne manquerait ni d'intérêt pour les adversaires du plymouthisme, ni d'utilité pour ses partisans.

1. C'est nous qui soulignons.

## LA DERNIÈRE BROCHURE DE M. DARBY

1854

D'autres travaux m'ont empêché de m'occuper sur-le-champ de la réponse que M. Darby m'a adressée <sup>1</sup>. Je me reprocherais néanmoins, de ne pas la signaler à l'attention de tous ceux qui sentent l'immense gravité du débat engagé au sujet de l'autorité des Écritures.

En définitive, ma controverse avec M. Darby vient se résoudre en celle-là. Il n'y a pas plusieurs questions : il y en a une seule. Tous nos dissentiments s'expliquent par des révoltes contre ce qui est écrit. Cherchez bien, à la racine des erreurs, grandes ou petites, vous trouverez toujours ou une tradition ajoutée à l'Écriture, ou une systématisation de l'Écriture, ou une mutilation de l'Écriture. Je ne connais pas d'exception à cette règle.

1. *Lettre à M. le comte A. de Gasparin, en réponse à la question qu'il me pose dans les Archives du Christianisme.*

La nouvelle brochure de M. Darby est instructive sous ce rapport.

L'apôtre Paul a écrit le chapitre troisième de sa première épître à Timothée. Ce chapitre commence ainsi : « Si quelqu'un aspire à la charge d'évêque, il désire une bonne œuvre. » Il se termine ainsi : « Je t'écris ces choses, espérant aller vers toi bientôt, afin que, si je tarde, tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant. » Entre la première déclaration et la dernière, le Saint-Esprit ne met autre chose que des directions relatives aux évêques et aux diacres.

Vous en conclurez, sans doute, que supprimer les évêques et les diacres, c'est supprimer une bonne œuvre et oublier en plein comment il faut se conduire dans l'Église du Dieu vivant. Vous n'irez pas imaginer que le Seigneur, qui faisait promulguer ainsi la loi inviolable des charges établies par lui dans son Église, ne prévît pas la mort prochaine des apôtres et de leurs délégués. Vous admettez simplement que les charges doivent toujours être maintenues ou restaurées, puisqu'elles sont divinement liées à la constitution même de l'Église, et que la nomination ou l'installation par les apôtres et par les délégués, n'a jamais été destinée à survivre aux délégués et aux apôtres. Vous classerez ce second point

parmi ceux que la Bible ne règle pas, et qu'elle abandonne par conséquent à la liberté des Églises.

Telles sont les conclusions très évidentes auxquelles vous arriverez : — obligation d'avoir des évêques et des diacres, car c'est ainsi qu'il faut se conduire dans l'Église du Dieu vivant; — liberté, quant au mode d'élection des évêques et des diacres; car la désignation par les apôtres ou par leurs délégués, en la supposant démontrée, n'a pu durer plus longtemps qu'eux, et l'Écriture se tait sur la marche à suivre après leur mort.

Voilà ce qu'on lit dans la Bible, quand on ne veut rien y mettre et rien en ôter. Voilà la charte des offices ecclésiastiques, et tout chrétien scripturaire n'aura aucune peine à y découvrir son devoir.

Mais il n'en va pas ainsi des rationalistes et des catholiques, des hommes de la raison souveraine et des hommes de la tradition. — Les premiers décident que l'épître à Timothée ne les oblige aucunement; qu'ils ont à examiner ce qui convient à l'Église du XIX<sup>e</sup> siècle, et non ce que pratiquait l'Église primitive. — Les seconds déclarent que l'Écriture doit s'interpréter par la tradition, et que la tradition rattache la légitimité des évêques à la succession apostolique.

L'anglicanisme a suivi l'Église romaine sur ce terrain, et le plymouthisme y a suivi l'Église an-

glicane. La théorie de la succession n'a pas d'autre base que le prétendu principe invoqué par M. Darby : les évêques légitimes sont ceux dont l'établissement procède des apôtres ou des hommes auxquels leurs pouvoirs à cet égard ont été transmis. — Seulement, du principe qui est commun à l'anglicanisme et au plymouthisme, l'un a tiré la conséquence que les évêques dont la succession est matériellement régulière sont de vrais évêques ; l'autre a tiré la conséquence qu'il ne peut plus y avoir d'évêques depuis que les apôtres ont disparu, ainsi que leurs fondés de pouvoirs.

Nous voici bien loin du commandement biblique ! Quand la Bible veut nous apprendre comment on doit se conduire dans l'Église, elle nous ordonne d'établir des évêques et des diacres ; quand le plymouthisme veut nous apprendre comment on doit se conduire, il nous défend d'établir des évêques et des diacres.

Cependant le plymouthisme n'avoue pas, comme le rationalisme et le catholicisme, la prétention de retrancher de la Bible ce qui l'embarasse, ou d'y ajouter ce qui le sert ; il ne professe ni la théorie du triage ni celle de la tradition. Comment se fait-il donc que, se mettant en opposition directe avec les déclarations de la Bible, il ose supprimer les charges, tandis que la Bible les établit ? C'est qu'il n'est pas nécessaire de

rejeter expressément l'Écriture pour la rejeter en réalité : il suffit d'inventer une thèse, en vertu de laquelle on déclare inapplicable aujourd'hui, une portion de ce qui était applicable au temps des apôtres.

Le plymouthisme n'y a pas manqué ; il est tout entier dans sa doctrine principale, celle qui attribue à l'infidélité des hommes la puissance d'abolir les commandements de Dieu ; celle qui prétend que, lorsque les hommes ont laissé Satan s'emparer des institutions, il n'est plus permis de les rétablir dans leur pureté primitive. On se rappelle en quels termes M. Darby s'est opposé à la restauration de l'organisation apostolique des Églises. « Il est clair, disait-il, que, si l'adversaire s'est emparé d'une chose que Dieu avait placée entre nos mains, vouloir la conserver, c'est rester sous son pouvoir de ce côté <sup>1</sup> ».

Une fois qu'une telle doctrine est admise, l'autorité de la Bible est ruinée. La Bible ordonne-t-elle d'établir des anciens et des diacres ? On en est quitte pour signaler la déchéance incontestable qui eut lieu du vivant des apôtres et après eux. L'institution a été fondée, sans doute ; mais elle a péri, puisque les Églises ont péché ! Dès lors, que vient-on citer des textes bibliques ? Ces textes

1. *Vues scripturaires*, page 30.

n'ont plus aucune valeur. Il ne s'agit plus d'obéir aux instructions de l'apôtre Paul sur les offices ecclésiastiques : il ne reste désormais qu'à se réunir sans aucune forme !

On le voit en m'attachant à la question des charges, je n'abandonne pas le moins du monde le fond de la controverse ; je la résume, au contraire, et la concentre dans son résultat pratique le plus saillant : abolition des commandements de Dieu par les péchés de l'homme, suppression de la loi spéciale qui concerne les fonctionnaires à établir dans l'Église. Ce sont les deux côtés d'une même thèse, le côté de la théorie et le côté de l'application. Or, la théorie, ici, a sa base dans la révolte contre l'autorité absolue de l'Écriture. Cette base-là est commune à toutes les erreurs.

Les choses étant telles, je n'ai pas vu sans surprise que la nouvelle brochure de M. Darby commençât ainsi : « Vous abandonnez donc, à ce qu'il paraît, le fond de la controverse, pour embarrasser votre adversaire par une question à laquelle vous pensez qu'il ne saura rien répondre. Il ne vous reste, en effet, que cela à faire ; vous n'avez plus rien à dire sur le fond de la question. La controverse est épuisée, et l'on voit clairement où est la vérité <sup>1</sup>. »

1. Page 1.

Ma réponse est bien simple : j'abandonne moins que jamais le fond de la question, car il ne s'agit pas d'autre chose. L'Écriture nous oblige-t-elle, oui ou non? suffit-il de lui désobéir pour l'abolir? ou bien, le commandement subsiste-t-il en dépit des infidélités les plus générales et les plus prolongées? subsiste-t-il tant que Dieu lui-même ne l'a pas formellement retiré, et nous impose-t-il le devoir de revenir purement et simplement, fût-ce après dix ou quinze siècles, à tout ce qui est écrit? Telle est, lorsqu'on en retranche les subtilités et les grands mots, le sujet de la discussion de principe entre les disciples de M. Darby et les disciples de l'Écriture. La légitimité de la réformation du xvi<sup>e</sup> siècle y est directement engagée; car, si la révolte abolit le commandement, il est absurde de retourner, après la révolte, vers un commandement qui a cessé d'exister. Je me flatte, pour employer les expressions de M. Darby, « qu'on voit clairement où est la vérité ».

L'abolition du commandement par l'apostasie de l'Église, voilà l'argument essentiel du plymouthisme, argument dont l'audace devrait faire reculer quiconque a la moindre notion du respect dû à la Parole de Dieu. M. Darby y revient à plusieurs reprises, dans la réponse qu'il m'a adressée. « Votre raisonnement, dit-il, suppose que l'Église continuerait d'être dans le cas de profiter d'une

telle investiture; que son état en entier, son état moral, la rendrait désirable... Or, les faits ne viennent pas non plus à l'appui de votre raisonnement irrévérent. Vous savez que le déclin dont je parle a eu lieu. Les apôtres eux-mêmes l'ont prédit, plus que prédit; ils ont déclaré qu'il avait déjà commencé de leur vivant.» Et il ajoute ailleurs : « Votre second point, savoir qu'il ne s'agit pas de la faute de l'homme, mais d'une nécessité qui se rattache à la mort des apôtres, n'est qu'une dénégation de la prescience de Dieu, puisque, si Dieu prévoyait le déclin spirituel, il pouvait très bien ne pas faire mention d'une institution qui revêtirait d'une autorité positive et scripturaire de sa part, ce qui serait dans cet état moral de déclin...<sup>1.</sup> »

Ainsi, l'institution a bien été fondée; mais le déclin de l'Église est survenu, du vivant même des apôtres; or, le déclin de l'Église supprime de plein droit ses institutions; et voilà pourquoi Dieu, qui prévoyait ce déclin, n'a établi et organisé les charges qu'en vue de l'événement qui allait les abolir après quelques années, sans laisser aux chrétiens des siècles futurs ni le devoir ni le droit d'y revenir jamais!

En vérité, je me demande pourquoi l'on s'arrête

1. Pages 6, 10 et 11.

en si beau chemin. L'infidélité ne s'est pas attaquée aux charges seules, elle s'est attaquée à tous les commandements et à tous les dogmes. Tous les dogmes et tous les commandements sont-ils abolis? Avons-nous eu tort de les reprendre dans l'Écriture? Mais il y a plus encore : l'Écriture elle-même a été foulée aux pieds pendant des siècles; elle est devenue un instrument aux mains de Satan. Ne serait-elle pas supprimée? Est-il bien certain qu'elle ait conservé son caractère obligatoire, au travers de la longue apostasie qui grandit à partir des apôtres, et qui trône au moyen âge?

Le fait est qu'en vertu du principe posé par le plymouthisme, chacun abolira les commandements qui lui déplaisent. La doctrine de M. Darby, qui procède de l'anglicanisme et de Rome, est entée aussi sur un rationalisme de la pire espèce. Conserver, en apparence, l'autorité des Écritures; donner en même temps à l'homme la mission de la déclarer abolie par le péché, abolie dans celles de ses déclarations que l'homme juge bon de choisir arbitrairement, afin de les frapper ainsi de nullité, c'est instituer un rationalisme d'autant plus dangereux qu'il affiche, que parfois il éprouve plus de respect pour le Code divin, au moment même où il le mutile pieusement et sans remords.

J'ai cherché souvent à deviner qu'elle était l'idée préconçue qui avait pu, donnant naissance à cette inconcevable théorie de l'abolition des institutions par le péché, la faire adopter à des chrétiens consciencieux, qui la voient démentie par leur Bible, de la première page à la dernière. J'ai cru trouver qu'outre le désir dominant de se débarrasser des charges et de réaliser ainsi le radicalisme ecclésiastique, il fallait s'en prendre à une notion singulièrement fautive de la souveraineté divine. Dieu est souverain, maître absolu ; cela est incontestable. Mais, quant aux conclusions logiques qu'on se permet de tirer ici d'une souveraineté qui dépasse de partout notre intelligence, je les conteste nettement. Je me tiens collé à l'Écriture, et j'y prends la souveraineté divine telle qu'elle m'est révélée, non telle que ma métaphysique superficielle l'imaginerait. Parce que Dieu est souverain, je n'inventerai pas de dire qu'Il a voulu tout ce qui est arrivé, qu'Il a voulu la révolte des anges déchus, qu'Il a voulu le péché d'Adam, qu'Il a voulu les idolâtries d'Israël, les profanations de l'Église romaine. Je m'en tiens à ce qui est écrit : « Oh ! si mon peuple m'eût écouté ! » — « Que de fois j'ai voulu rassembler vos enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais vous ne l'avez pas voulu. » — « Les pharisiens et les scribes ont annulé contre

eux-mêmes le dessein de Dieu. » — « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. » — Je m'en tiens là, et je n'ai garde de mettre l'incrédulité des incrédules au compte de la souveraineté du Tout-Puissant... qui les aurait voulu incrédules!

M. Darby semble ne pas l'entendre ainsi. Partant de la supposition d'après laquelle les desseins de Dieu auraient été frustrés, il déclare cette supposition fautive et impossible <sup>1</sup>. Dès lors, il est tout simple qu'il fasse abolir les institutions par le péché. Lorsqu'il voit la chrétienté défigurer les charges établies par les apôtres, M. Darby en conclut que Dieu n'a pas voulu leur maintien ; car ce qu'Il veut arrive toujours ! Dieu aurait donc deux manières de proclamer la suppression d'un commandement : le supprimer expressément par un écrit canonique, le supprimer tacitement par la désobéissance des hommes !

La souveraineté de Dieu ainsi conçue, mènerait à de bien autres conséquences. Elle mènerait à retrancher comme inutiles l'évangélisation et les missions ; elle mènerait à se renfermer dans l'œuvre du rassemblement des enfants de Dieu dispersés. — Mais je n'ai pas l'intention de traiter un aussi vaste sujet ; il me suffit d'avoir indiqué la doctrine antibiblique qui, à l'insu des plymou-

<sup>1</sup>. Page 3.

thistes peut-être, sert souvent de fondement à leur théorie. Du moment où les révoltes des anges et des hommes auraient été l'accomplissement exact de ce que Dieu voulait, du moment où cette sainte volonté ne serait plus exprimée par les commandements et par les appels, mais par les faits les plus opposés aux appels et aux commandements, il est bien évident que la révélation de l'histoire devrait prévaloir sur la révélation de la Bible, et que les institutions profanées seraient des institutions abrogées. A un tel point de vue, les charges auraient disparu... et beaucoup d'autres choses avec elles.

Pour nous, simples disciples du Livre, qui le prenons tout entier au sérieux, qui ne nous attribuons ni le droit de le réduire en système, ni celui de le compléter par des conclusions logiques, nous croyons à la fois et à la souveraineté de Dieu et à l'opposition qui existe entre certains actes et sa volonté suprême. Nous croyons que Dieu nous dit la vérité, quand il déclare qu'il voulait tout le contraire de ce que l'homme a fait; nous croyons que les instances si tendres de son amour ne sont pas des phrases vides ou de vaines formes, et nous croyons aussi (mystère insondable, comme en produit toujours la rencontre de Dieu et de l'homme)! nous croyons que toutes choses servent à l'accomplissement des desseins.

de Dieu; que Pilate, Hérode, avec la nation et le peuple d'Israël ont fait les choses que sa main et son conseil avaient déterminé devoir être faites. Nous ne rayons pas l'un des termes du problème; nous les maintenons l'un et l'autre, ignorant de quelle manière et à quelle hauteur ils se concilient, mais sachant bien que, si la souveraineté divine est réelle, les désobéissances de l'homme ne le sont pas moins, et que Dieu ne les veut en aucune façon.

A nos yeux donc, l'infidélité qui a commencé du temps des apôtres et qui s'est développée après eux, n'est pas plus que le péché d'Adam, l'accomplissement du dessein de Dieu. Ce que Dieu veut, c'est ce qu'Il commande, et, par conséquent, son commandement subsiste en dépit des transgressions. Notre devoir est et demeure constamment le même : retourner au commandement; or, le premier qui obéit au commandement, est le premier qui se conforme à la volonté de Dieu. Vous nous objectez qu'entre l'épître à Timothée et nous, on a vu paraître l'hérésie romaine, une hiérarchie, un pape ! Eh bien, en quoi cela change-t-il l'épître à Timothée ? Elle est demeurée où on l'a laissée il y a plusieurs siècles. Revenons simplement au point de départ. N'ayons ni pape ni hiérarchie, mais ayons des évêques et des diacres ; car il est écrit qu'il faut en établir, et que c'est ainsi qu'il

faut se conduire dans l'Église du Dieu vivant.

Ici, devrait se terminer ma discussion avec M. Darby. Son véritable argument, celui qui fait le fond de son système, c'est l'abolition des institutions par l'infidélité des hommes. Se rattache-t-il ou non à cette autre idée, que l'infidélité des hommes est toujours l'accomplissement de la volonté de Dieu, que Dieu veut tout ce qu'Il permet, qu'Il le veut alors même qu'Il ne l'approuve pas, et qu'Il n'aurait pas permis l'abandon des institutions de l'Église, s'Il en avait voulu le maintien? Étant disposé à le croire, j'ai dû l'indiquer; mais, quoi qu'il en soit de son origine, la théorie de la suppression des institutions dont Satan s'est emparé, est proclamée par M. Darby. Elle devrait lui suffire. Pourquoi se met-il en quête d'autres raisons? Je l'ignore. Et quelles raisons!

« Il y a silence complet dans la Parole, à l'égard d'une nomination d'anciens après les temps apostoliques. » — « Il y a nomination pour les premiers anciens, dans les églises des gentils; point d'ordonnance pour le faire à perpétuité <sup>1</sup>. » — Qu'est-ce à dire! les épîtres ne s'adresseraient-elles, par hasard, qu'aux contemporains des apôtres? Les ordonnances qu'elles renferment ne

1. Pages 10 et 11.

seraient-elles obligatoires pour nous qu'autant qu'elles seraient munies d'un paragraphe prescrivant leur observation perpétuelle? S'il en est ainsi, le caractère viager des institutions apostoliques est définitivement établi. Le Saint-Esprit a réglé les choses qui concernent l'Église; mais les premiers exécuteurs vont mourir, et il n'est pas écrit que d'autres devront exécuter comme eux! Le Saint-Esprit a réglé les choses qui concernent l'Église; mais il n'est pas écrit que ces règles doivent être suivies à perpétuité!

Et voilà comment toute erreur procède d'une révolte contre les Écritures; et voilà comment toute erreur est condamnée à proclamer des principes contraires à l'autorité des Écritures.

Je n'aurais peut-être pas eu le courage de reprendre la plume, si je n'avais eu à mettre en lumière cette importante conclusion : — Oui, rien de frappant comme de voir des hommes qui parlent beaucoup de la Bible, qui la citent sans cesse, qui, pour la plupart, l'aiment et la respectent réellement (j'en suis convaincu), être forcés de recourir contre elle à des maximes qui sapent son autorité par la base. Tantôt, ils s'écrient qu'il n'y a plus de commandement, parce qu'il y a eu apostasie; tantôt, ils s'écrient que le commandement n'a été destiné qu'à durer autant que les apôtres et leurs délégués; tantôt, ils s'écrient que

le commandement ne nous oblige pas, vu que son application perpétuelle n'a pas été stipulée. — Trois principes, au moyen desquels on se délivrera de toute déclaration scripturaire, dès qu'elle paraîtra importune.

Il semble parfois que ce soit l'interprétation de la Bible qui diffère parmi nous; non, c'est le texte. Le texte obligatoire et divin se resserre ou s'élargit, au gré des diverses théories humaines. Les disciples de la Bible sont ceux qui ne la resserrent ni ne l'élargissent; ceux-là y voient tous les mêmes grandes vérités. Mais les disciples de la Bible ne sont guère nombreux encore. Les chrétiens, hélas! se font en général peu de scrupule d'employer des formules non moins relâchées que celles de M. Darby.

S'agit-il de l'Église? ils trouvent volontiers que les ordres apostoliques ne sont pas strictement obligatoires, que leur perpétuité n'a pas été proclamée, que ce sont là, d'ailleurs, des vérités secondaires, et qu'à l'égard des vérités secondaires, nous avons pleine liberté d'obéir, d'ajourner ou de désobéir, selon les circonstances du moment.

Tant qu'un semblable langage sera tenu par des hommes pieux, notre devoir sera de protester.

Protester est bien le mot, car je ne prétends pas faire autre chose, et il n'entre pas dans mon

esprit, en ce qui concerne les chrétiens vraiment gagnés au plymouthisme, la plus faible espérance de succès immédiat. Dieu est puissant, peut faire des miracles; mais, quant aux arguments, ils ont beau être saisissants et scripturaires, ils n'ont pas prise sur des esprits que dominant à ce point la tendance radicale et l'étroitesse sectaire : tous les traits glissent sur cette cuirasse-là :

Maintenir la vérité, mettre en lumière la négation de l'autorité des Écritures qui est la base du plymouthisme, défendre les âmes pieuses contre des sollicitations dont l'apparence est spirituelle, les rallier autour de l'Église, « colonne et appui de la vérité », tel est mon unique but.

Je ne me le dissimule pas, en effet, le plymouthisme est bien plus qu'une fausse doctrine : c'est une maladie morale. La maladie est venue d'abord; la doctrine est venue après, à cause de la maladie. En général, on n'est pas plymouthiste parce qu'on croit à la suppression des commandements par le péché, ou à l'impossibilité d'établir des anciens après la mort des apôtres et de leurs délégués; on l'est, parce qu'on ne veut rien reconnaître qui semble s'élever tant soit peu au-dessus du niveau commun; on tient à n'avoir ni ministres ni savants, parce qu'ainsi on peut trôner à son aise et abriter son ignorance sous la théorie commode de l'inspiration directe : prise d'une certaine manière,

l'action directe du Saint-Esprit ne mène-t-elle pas à tout.

Il y a de l'affection dans mon cri d'alarme; que les plymouthistes en restent persuadés. Beaucoup, je n'en doute pas, sont sincères dans leurs convictions et respectables par leur piété. Tous, cependant, courent un immense péril. A vivre longtemps dans l'atmosphère qui les entoure, on perd la rectitude des idées et des sentiments, la précieuse « simplicité qui est en Christ ». Là fermentent incessamment l'orgueil spirituel, le mysticisme qui met ses impressions à la place de l'Écriture, l'esprit de jugement, l'esprit de subtilité, le formalisme qui se croit ennemi des formes, et ce parlage religieux, contre lequel il est temps de réagir au nom de la religion <sup>1</sup>.

1. Il y aurait bien d'autres choses à relever chez les plymouthistes. La tendance antinomienne, par exemple, s'y propage de la façon la plus effrayante. Ne leur parlez ni de la loi, ni de rien qui ait forme de commandement ou de précepte! On frémit en voyant tout ce qu'ils tirent des belles et simples paroles de Paul : « Nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce. » — Si je n'insiste pas sur ce point essentiel, c'est que je réponds à M. Darby. Or, j'ai lieu de croire qu'il est personnellement opposé à la doctrine impie qui prévaut de plus en plus parmi ses disciples. Il en éprouve, dit-on, une véritable douleur; et cette douleur l'honore. Puisse-t-elle l'amener à se défier de principes que leurs conséquences recommandent si peu! Puisse-t-il aussi ne pas chercher une transaction entre ses convictions et celles de ses disciples, sur le commode terrain de l'ultraspiritualisme, par delà cette terre et tous les devoirs terrestres! Ce serait une manière plus subtile, mais non moins sûre, de supprimer les commandements.

Je voudrais que mon avertissement fût utile à quelques-uns d'entre eux; j'espère que, par la grâce du Seigneur, il arrêtera les enfants de Dieu qui, trop habitués aujourd'hui à jouer avec l'erreur, (avec le feu, devrais-je dire), s'approchent imprudemment du plymouthisme, lui témoignent ou de l'indulgence ou une complaisance coupable, et semblent penser que, parce qu'il y a du christanisme et des chrétiens dans le plymouthisme, le plymouthisme lui-même est chrétien.

## NOUVELLE RÉPONSE A M. DARBY

1854

### I

Faut-il répondre à la seconde lettre de M. Darby<sup>1</sup>? J'ai hésité, je l'avoue. Toute réflexion faite, cependant, je me décide à prendre la plume. Sachons nous répéter, s'il en est besoin, pour le service de l'Évangile. Sans nous lasser, et jusqu'au bout, et tant qu'il reste un doute dans quelques esprits sincères, revenons à la charge, réfutons pour la centième fois des objections cent fois réfutées, donnons enfin à la solution des problèmes une évidence qui défie, c'est tout dire, la subtilité des écrivains appartenant à la même école que M. Darby.

Avec eux on ne saurait être trop clair; il semble qu'on doive se garder d'être trop modeste.

J'avais dit, dans mon précédent article, que je

1. *Seconde Lettre à M. le comte A. de Gasparin.*

me contentais de protester. Aussitôt M. Darby s'empare de ce qu'il considère comme un aveu d'impuissance! « Vous avez bien fait, s'écrie-t-il, de ne pas prétendre que ce soit une réponse à la lettre que je vous avais adressée. Je crois pouvoir dire avec simplicité et sérieusement que vous vous êtes gardé d'essayer de répondre à ce que j'ai dit. »

Ceux qui ont parcouru mon article savent à quoi s'en tenir là-dessus. Ceux qui, lisant la *Seconde Lettre*, publiée par mon honorable contradicteur, remarqueront le soin qu'il met à se défendre contre cette protestation *qui n'est pas une réponse*, ne seront pas moins édifiés.

Mais la leçon doit servir; j'éviterai désormais les expressions qui prêtent à de pareils commentaires. C'est donc une chose bien entendue : le présent article a la prétention d'être une réponse, dans le sens le plus absolu du mot.

Le darbyisme rejette expressément, délibérément, l'autorité de la portion de l'Écriture qui le condamne.

M. Darby se donne la peine de me démontrer qu'il n'est pas un rationaliste. Je le sais vraiment bien; il n'est rationaliste que juste dans la mesure des besoins de sa cause. Débarrassez-le des charges; déchirez ces pages du Nouveau Testament

qui le gênent parce qu'elles instituent en propres termes l'office des anciens, parce qu'elles réprouvent le radicalisme ecclésiastique, il n'en demandera pas davantage. Son erreur une fois sauvegardée, il professera une croyance sincère à l'autorité de la Bible. Je n'ai jamais prétendu le contraire.

Concentrons donc le débat sur le point spécial qui nous occupe, au lieu de l'éparpiller sur le rationalisme en général.

Mis en présence des épîtres pastorales, comment se comporte M. Darby? Se soumet-il à ce qui est écrit? Non, il a recours à trois thèses, plus extraordinaires les unes que les autres :

D'abord, il soutient que les instructions données par Paul à Timothée et à Tite, au sujet des anciens, ne renferment pas de commandement!

Ensuite, il soutient que ces instructions n'organisent les charges que pour la durée de la vie des apôtres et de leurs délégués!

Enfin, il soutient que la suppression si promptement de charges si solennellement établies est le résultat du péché de l'Église!

En d'autres termes, ce qui est écrit (écrit d'une façon si catégorique qu'il n'y a pas deux interprétations possibles), nous l'anéantissons à volonté. Il nous suffit de dire : que cela concerne les seules Églises apostoliques! — Le rationalisme n'a pas de procédé plus audacieux.

Reprenons les trois thèses.

Il n'y a pas de commandement!

« Où est-il, ce commandement biblique? écrit M. Darby. Je l'ai cherché en vain dans votre lettre; il ne s'y trouve pas. La raison en est claire : c'est qu'il n'y en a pas dans la Bible..... Je nie qu'il y ait un commandement biblique d'établir des anciens. »

J'ouvre le troisième chapitre de la première épître à Timothée, et j'y trouve ceci : « Cette parole est certaine : si quelqu'un aspire à la charge d'évêque, il désire une bonne œuvre. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, vigilant..... Et pareillement que les diacres soient graves, n'étant ni doubles de paroles, ni sujets à beaucoup de vin, ni..... Je t'écris ces choses, espérant aller vers toi bien tôt, afin que, si je tarde, tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité. »

Or, je me tourne vers le plus simple de mes frères, vers un ignorant, vers un enfant sur le banc de l'école, et je lui demande : « Y a-t-il là un commandement d'avoir des anciens et des diacres? » — Je ne crains pas que la réponse soit négative. Les simples n'ont pas inventé ces théories au moyen desquelles on échappe à l'obligation

d'obéir. Ils n'ont pas découvert que le commandement doit nécessairement revêtir cette forme : « Tu ne tueras point. » — « Honore ton père et ta mère. » Ils ont encore la naïveté de croire (en dépit des doctrines nouvelles qui sapent de partout l'autorité des saints Livres), que les apôtres, en fondant une institution, nous imposent par cela même le commandement de la conserver ou de la restaurer. Ils se rappellent la déclaration de Paul, dans sa première épître aux Corinthiens (XIV, 37) : « Les choses que je vous écris sont des commandements du Seigneur. » Ils en concluent que les choses qu'écrivit Paul à Timothée sont *des commandements du Seigneur* pareillement. Les règlements que l'apôtre adressait à Corinthe étant des commandements pour toutes les Églises, les règlements qu'il adressait à Timothée sont aussi des commandements pour toutes les époques. Les commandements du Seigneur ont ce caractère d'universalité et de durée, à moins que nous n'admettions leur abolition par le péché des hommes ! C'est bien là l'extrême ressource et, par conséquent, la doctrine nécessaire du darbyisme. — Mais n'anticipons pas.

Je voudrais savoir quelle forme plus nette le commandement aurait pu prendre ; si toutefois nous convenons qu'il existe des commandements dans la Bible, en dehors de la forme du Décalogue.

Pesez une à une les expressions par lesquelles se termine le chapitre que nous avons cité.

« Comment *il faut* se conduire..... » — Il faut. Ce n'est pas ainsi d'ordinaire, qu'on exprime une idée facultative; ce n'est pas ainsi qu'on présente une direction qui n'a pas le caractère du commandement.

« Comment *il faut se* conduire. » — Se conduire. Pourquoi donc l'apôtre change-t-il subitement de langage? Pourquoi cette généralisation inattendue? N'était-il pas plus naturel de continuer à s'adresser à Timothée? — Le Saint-Esprit a prévu les tristes chicanes qu'on devait opposer à ses ordres les plus exprès; il n'a pas voulu qu'on pût s'écrier : « Il ne s'agit que de Timothée, car Paul lui dit : « Je t'écris afin que tu saches comment il faut *te* conduire. » Ce prétexte misérable fait lui-même défaut aux hommes qui prétendent laisser au siècle apostolique les institutions apostoliques et leur contester le caractère de commandements.

« Comment *il faut se* conduire dans la maison de Dieu, *qui est l'Église de Dieu vivant, colonne et appui de la vérité.* » De quoi vient-il d'être question? Des évêques et des diacres. C'est au moment où ce qui les concerne vient d'être promulgué, que l'apôtre ajoute ces paroles solennelles. C'est à l'Église du Dieu vivant, c'est à la colonne de la vérité qu'il lie indissolublement l'organisation des charges ecclé-

siastiques; et l'on ose prétendre qu'il n'y a point de commandement! et l'on nous accuse de transformer en commandements nos raisonnements, nos « conclusions »? — Les raisonnements et les conclusions n'ont que faire ici. L'apôtre, dont les paroles sont des commandements du Seigneur, nous apprend comment *il faut se conduire dans l'Église*; or, nous pensons qu'il ne faut pas se conduire dans l'Église en prenant juste le contre-pied de ce qu'il prescrit. Nous le savons d'ailleurs par l'épître à Tite (I, 5), les instructions données par Paul à ses délégués contiennent essentiellement le commandement d'établir des anciens, et non pas seulement, comme l'insinue M. Darby, l'indication du caractère qui convient à un évêque, « dans le cas où quelqu'un désire l'être ».

Commandement, commandement, voilà le vrai nom, le seul nom de ces instructions de l'apôtre. Obéir au commandement ou rejeter d'une manière positive une portion de l'Écriture, voilà l'option qui nous est offerte. Le darbyisme a choisi : il se met en pleine révolte. Ce n'est pas l'infidélité inconsciente et passagère des églises qui, encore éloignées sur plus d'un point du modèle apostolique, cherchent néanmoins à s'en rapprocher et sont sérieusement déterminées à abandonner l'une après l'autre toutes les pratiques qu'elles reconnaîtront opposées à ce qui est écrit; c'est l'infidé-

lité systématique et définitive qui, décidée à repousser certains devoirs, prend le parti de regarder le Nouveau Testament en face et de refuser aux déclarations apostoliques qui la contrarient le caractère de commandements.

J'insiste sur ce point : le point décisif. Quand on examine une fausse doctrine, il faut toujours la réduire à sa révolte contre l'Écriture. C'est notre réduction à l'absurde, à nous, chrétiens. — Chose admirable ! l'Écriture est une pierre de touche si sûre, que chaque erreur se voit condamnée à rompre avec elle. Rome s'abrite contre l'Écriture, derrière son immense rempart de traditions ; le multitudinisme, qui tient à désobéir en ce qui concerne l'Église, a soin de dépouiller les textes qui s'y rapportent de toute valeur obligatoire ; le darbyisme vient à son tour, et, impuissant à établir un accord quelconque entre son radicalisme anarchique et l'Écriture, il annonce que les instructions des apôtres, au sujet des charges, ne sont pas des commandements.

Il est vrai que cette première thèse étant difficile à soutenir, on se hâte d'en substituer une seconde.

Les instructions apostoliques n'ont organisé les charges que pour la durée de la vie des apôtres et de leurs délégués !

Au moment où M. Darby vient de dire que les

textes de l'épître à Timothée sont loin d'être un commandement d'établir des anciens, il a soin d'ajouter : « Et surtout de les établir par quelqu'un qui n'est pas dans la position de Timothée. » Ici apparaît le grand argument, celui sur lequel on compte : l'Écriture nous montre les anciens établis par les apôtres ou par leurs délégués; or, les apôtres et leurs délégués sont morts; donc, il est impossible d'établir des anciens.

En d'autres termes, Dieu a aboli les offices ecclésiastiques, le jour même où il les a institués, en les rattachant à la conduite qu'il faut tenir dans son église, colonne et appui de la vérité! Oui, ce jour-là même, le Saint-Esprit, qui savait que, trente ans après, les apôtres et leurs délégués auraient nécessairement cessé de vivre, le Saint-Esprit a réglementé solennellement ce qui n'était pas destiné à durer! Il prescrit la conduite qu'*il faut* tenir, et qui *ne pourra pas* être tenue!

Il est un peu humiliant, je l'avoue, d'avoir à combattre une interprétation de ce genre. A quel excès de subtilité malsaine n'a-t-il pas fallu en venir, pour prétendre et pour croire que les mêmes versets ont promulgué et supprimé, de propos délibéré, le commandement relatif aux anciens!

— Mais enfin, dit-on, il n'en demeure pas moins certain que les apôtres et leurs délégués ont seuls

établi des anciens, que vous n'êtes ni apôtre, ni délégué d'apôtre, ni Paul, ni Timothée; que, par conséquent vous ne pouvez établir aucun ancien, et que personne ne l'a pu depuis la fin du premier siècle.

C'est précisément ce que je conteste. L'argument est hypothétique et faux dans toutes ses parties : il s'appuie sur un fait non démontré, il lui applique une théorie erronée, et il en tire une conclusion monstrueuse.

Il s'appuie sur un fait non démontré. — Rien n'est moins certain, en effet, que l'établissement des anciens et des diacres par les seules mains des apôtres et de leurs délégués. De ce que les choses paraissent s'être passées ainsi dans les deux ou trois circonstances que rapporte le Nouveau Testament, il n'en résulte pas le moins du monde qu'elles n'aient pas pu se passer autrement, et que le maintien d'une institution déclarée « excellente » ait été rattaché à une condition qu'il allait être bientôt impossible de remplir. Si le Nouveau Testament ne nous avait parlé que des baptêmes ordonnés par les apôtres, en concluons-nous que depuis leur mort personne n'a pu baptiser ? Si le Nouveau Testament ne nous avait raconté que les prédications de Pierre et de Paul, en concluons-nous que, depuis la mort des apôtres, la prédication de l'Évangile a dû cesser ?

Mais j'ai tort de recourir à des suppositions. Il est des actes que le Nouveau Testament ne relate que comme accomplis par les apôtres. La seule collecte pour les pauvres dont il fasse mention est remise à une députation où figure Paul. De quel droit faisons-nous des collectes, nous qui ne pouvons plus en confier le montant aux mains d'un apôtre? Les seules lettres adressées aux Églises que nous voyons relatées dans le Nouveau Testament, ce sont des épîtres canoniques écrites par les apôtres. De quel droit nous permettons-nous d'écrire à une Église? Il y a plus, les seules fondations d'Églises dont le Nouveau Testament renferme le récit, ce sont celles opérées par les apôtres. Il y en a d'autres, j'en suis bien convaincu; mais, de même que pour l'établissement des anciens, les faits où ne se retrouve pas l'action des apôtres et de leurs délégués ne figurent point dans la courte relation que Dieu a mise entre nos mains. L'analogie est donc parfaite, et on reconnaîtra que fonder une Église est une œuvre au moins aussi importante que d'établir des anciens. Argumenterons-nous à l'égard des Églises comme on veut que nous le fassions à l'égard des charges? Nous interdirons-nous la fondation des Églises, c'est-à-dire les missions, l'évangélisation, la propagande chrétienne, en un mot, parce que les apôtres sont morts et parce qu'on n'a plus eu le

droit de fonder après eux une seule assemblée de croyants dans aucune partie de la terre? Après avoir supprimé les anciens le lendemain de la mort des apôtres, supprimerons-nous aussi les Églises à partir du même moment? La logique voudrait que nous fissions ce second pas, et la logique est un despote qui se fait obéir. Aussi le darbyisme n'a-t-il pas été le maître de s'arrêter à mi-chemin; il a été forcé d'aller jusqu'au dogme de l'apostasie, jusqu'à la négation de l'Église. C'était se montrer fidèle au principe qui veut que personne ne fasse ce que les apôtres ont fait. Seulement, au lieu de mettre l'apostasie sur le compte du péché des hommes, il aurait été plus sincère de la mettre sur le compte d'une nécessité physique, matérielle : fidèle ou infidèle, il n'importe, l'Église ne pouvait survivre aux apôtres, qui ne pouvaient pas ne pas mourir! Dans son essence comme dans ses offices, l'Église avait reçu du Seigneur, dès le premier jour, une nature inévitablement viagère! Le Seigneur avait fondé pour trente ans et l'œuvre excellente des évêques et l'Église du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité; il leur avait défendu de durer au delà!

On voit déjà à quel point est erronée la théorie que le darbyisme applique au fait de l'établissement exclusif des anciens par les apôtres et par leurs délégués. A le supposer démontré, on ne

gagne absolument rien. Il n'en demeure pas moins certain que ce que Dieu a déclaré obligatoire, doit continuer à s'accomplir. Lorsque Dieu nous a dit *comment il faut se conduire dans son Église*, nous n'avons pas le droit de refuser notre obéissance sous ce bizarre prétexte : « Les premiers qui ont obéi étaient apôtres ou délégués d'apôtres. » — Au reste, je le répète, il n'est pas plus prouvé qu'aucun ancien n'ait été établi sans apôtres, qu'il ne l'est qu'aucune Église n'ait été fondée sans eux. Si les fondations apostoliques, seules rapportées, laissent cependant une place probable aux fondations non-apostoliques, si nous concevons sans scandale un Aquilas et une Priscille fondant peut-être à Rome une Église dans leur maison, il n'est pas moins permis d'imaginer qu'il y a peut-être eu place pour d'autres installations d'anciens à côté de celles que mentionne la parole de Dieu : les frères de Philippe établissant leurs anciens en l'absence de Paul, de Timothée et de Tite, ne présentent pas un spectacle dont la foi évangélique ait à frémir.

J'ai dit : « peut-être, » parce que je ne prétends rien affirmer par delà ce qui est écrit. Il est possible que toutes les Églises, sans exception, aient été fondées par des apôtres; il est possible que tous les anciens et tous les diacres, sans exception, aient été établis par eux ou par leurs délé-

gués. Je me borne à soutenir que cela n'est pas dit; que l'établissement des officiers ecclésiastiques, et la fondation des Églises ne sont nulle part présentés comme une œuvre exclusivement apostolique, et qu'il n'est surtout déclaré nulle part que, le jour où le dernier apôtre sera mort, il ne devra plus y avoir ni Églises fondées ni anciens établis. Je me borne à soutenir que l'Écriture dit précisément le contraire, lorsque, en présence de ces apôtres et de ces délégués qui vont disparaître, elle parle de l'Église du Dieu vivant et de la conduite qu'il faut tenir quant à l'installation de ses ministres.

Comment s'étonner, d'ailleurs, que cette installation ait eu lieu en général par les mains des apôtres ou par celles de leurs délégués? mais c'est la marche naturelle des choses. Aujourd'hui même, et dans nos Églises (qui ne se croient pas le droit d'opposer au commandement apostolique l'extrait mortuaire des apôtres), s'il reparaissait un Paul, un Pierre, un Timothée, si Dieu conférait de nouveau une mission organisatrice à des envoyés revêtus des dons extraordinaires du Saint-Esprit, n'arriverait-il pas, évidemment, que nous solliciterions la présence de ces envoyés pour installer nos diacres et nos évêques? Or cela devait, à bien plus forte raison, se passer de la sorte au commencement, lors de la fondation et du règlement

primitif des Églises. Ce qui serait incroyable, c'est que les assemblées naissantes et inexpérimentées n'eussent pas, très souvent alors, reçu les directions pratiques de l'apostolat. L'installation par les apôtres ou par leurs délégués a dû être, au début, le fait le plus ordinaire, celui qui doit se retrouver seul, en conséquence, dans les rares mentions du Nouveau Testament.

Notez bien, au surplus, qu'il s'agit d'une cérémonie, non d'un acte de discernement et de choix. Personne ne peut prétendre que l'élection des anciens et des diacres ait appartenu exclusivement aux apôtres ou à leurs délégués. Qu'on ne vienne donc pas nous parler de la nécessité d'avoir des apôtres pour reconnaître les vrais évêques et les vrais diacres ! l'Écriture, qui ne semble nous montrer que des installations apostoliques, nous montre certainement des nominations opérées par les Églises elles-mêmes. « *Jetez les yeux, frères, sur sept hommes d'entre vous de qui on ait bon témoignage, pleins d'Esprit-Saint et de sagesse, que nous établirons pour ce besoin... Et ce discours plut à la multitude; et ils élurent Étienne...* » (Actes, VI, 3 à 6.)

Dira-t-on qu'il ne s'agit là que de diacres ? Mais la première épître à Timothée (III, 1 et 8) charge aussi bien le délégué apostolique d'établir les diacres que les évêques; elle donne des directions

aussi détaillées sur les uns que sur les autres; il est permis, par conséquent, de croire que l'élection, qui pouvait s'appliquer aux premiers, ne devenait pas sacrilège à l'égard des seconds.

Ensuite, lorsqu'on parcourt avec quelque attention la même épître, on y rencontre certains passages (IV, 14; V, 22) assez difficiles à concilier avec l'hypothèse d'un dogme qui réserverait aux seuls apôtres ou agents apostoliques, soit la désignation des officiers de l'Église, soit même leur établissement par l'imposition des mains. Que signifient ces paroles : « N'impose les mains à personne avec précipitation *et ne participe pas aux péchés d'autrui,* » si *autrui* ne prenait aucune part aux nominations? Que signifient ces paroles? « Ne néglige pas le don gratuit qui est en toi et qui t'a été donné par prophétie *avec l'imposition des mains du corps des anciens,* » si *le corps des anciens* demeurerait étranger à l'imposition des mains?

Ainsi, nous retrouvons une autre action que celle des apôtres et de leurs délégués, dans les deux portions de l'acte qui plaçait des officiers au milieu d'une Église : dans la nomination et dans l'installation; en un mot, dans l'*établissement* entier. Le fait avancé par le darbyisme n'est pas seulement dépourvu de démonstration, il est inexact.

Ce qui est bien plus inexact encore, ce qui est décidément énorme, c'est la théorie que le dar-

bysme applique à ce prétendu fait. Il importe de l'étudier d'un peu près, et c'est ce que je vais essayer de faire, en complétant sur ce point et sur tous les autres la réponse que je désire adresser à M. Darby.

## II

Je reprends notre discussion où je l'ai laissée :  
— Il n'y a point de commandement relatif à l'établissement des anciens; les instructions apostoliques à cet égard ne devaient pas survivre aux apôtres et à leurs délégués; le péché des Églises a été cause de cette suppression si prompte. — Telles sont les trois assertions de M. Darby. Je crois avoir fait justice de la première; la seconde, je l'ai démontré, repose sur l'affirmation d'un fait absolument chimérique, savoir que l'établissement des anciens n'avait eu lieu au sein des Églises primitives que par les seules mains des apôtres et de leurs délégués. Il me reste à prouver maintenant, qu'à supposer le fait aussi certain qu'il l'est peu, on n'aurait le droit d'en rien conclure au profit du nivellement darbyste. Il faut en effet, pour que le fait fournisse la conclusion qu'on lui demande, qu'il subisse l'application de la théorie suivante :

Ce qui a été pratiqué par les apôtres ne peut jamais être continué par de simples chrétiens !

Or, c'est la théorie la plus fausse, la plus funeste, la plus effrayante dans ses résultats que l'on puisse imaginer. A elle seule, elle creuse un fossé infranchissable entre l'Église apostolique et toutes les époques ultérieures, elle transforme en attentat coupable la prétention d'imiter le modèle donné par les envoyés de Jésus-Christ, elle promulgue au nom de Dieu même la défense d'obéir aux instructions qu'ils ont formulées, elle anéantit dans son essence la notion de commandement.

Oui, la notion de commandement s'efface en présence de cette théorie. Un vrai commandement emporte l'obligation de s'y soumettre, tant que l'abrogation n'en est pas prononcée et que l'exécution en reste possible. Si cette exécution se trouve expressément, exclusivement rattachée par le commandement lui-même à certaines personnes, il est évident que ces personnes disparaissant, le commandement cesse de plein droit ; mais, s'il arrive simplement en fait, que l'exécution ait eu lieu d'abord par le moyen de certaines personnes, il n'en résulte pas qu'après elles on ne doive plus obéir. On le peut, donc on le doit. La prétention de concentrer l'exécution du commandement dans la classe des premières personnes

qui l'ont accompli, renferme la négation radicale du commandement.

Lorsque Dieu dit : *Il faut* que ceci se fasse dans mon Église, dans mon Église destinée à durer ou à reparaître jusqu'à la fin, dans mon Église contre laquelle les portes de l'enfer ne *prévaudront* pas; il dit par cela même : *Il faudra* faire ceci après la mort de ceux qui auront obéi les premiers et dirigé l'accomplissement originel. Dieu n'a pas besoin de déclarer que ce qu'il établit pour toujours, il n'en assure pas l'abolition nécessaire après trente années.

Un père âgé règle par écrit l'éducation que devra recevoir son fils : « *Il faut* que mon fils soit conduit au collège; » tel est son commandement, communiqué de son vivant à sa famille. Or, il accomplit lui-même le commandement, il mène son fils au collège. Puis il meurt, ainsi qu'il l'avait prévu, avant que le fils ait terminé ses études. Refusera-t-on de conduire le fils au collège, parce que le père l'y a conduit le premier?

Un fondateur d'État décide que les accusés *devront* être jugés d'après certains principes. Sa vie durant, il juge lui-même; il le fait, sachant bien que son existence sera courte et que l'État est destiné à lui survivre. Refusera-t-on de juger après lui, sous prétexte qu'il a été à la fois le fondateur et premier juge, qu'il est mort, et que le

nouveau juge n'aurait pas comme lui la qualité intransmissible de fondateur?

La qualité d'apôtre est intransmissible aussi; qui en doute? Là n'est pas la question. Il s'agit uniquement de savoir si, par le fait qu'ils ont obéi les premiers à tels ou tels commandements promulgués par eux, les apôtres ont rendu ces commandements inabordables pour d'autres que des apôtres, s'ils les ont abolis en les exécutant. L'absurdité d'une pareille proposition saute aux yeux.

Et, cependant, il est des actes que les apôtres seuls ont eu le droit d'accomplir, il est des points sur lesquels nul ne peut les continuer! — Assurément, et le grand crime de Rome, c'est de prétendre qu'elle continue les douze; qu'elle a un successeur de Pierre, qui est le pape; qu'elle a des successeurs des apôtres, qui sont les évêques. Mais autre chose est de continuer les douze dans les actes qui leur appartiennent exclusivement, autre chose de les continuer dans les actes qui appartiennent à toutes les Églises et à toutes les époques. Ce serait méconnaître étrangement la nature du mandat apostolique, que de ne pas savoir faire cette distinction élémentaire. A côté de leur mission exceptionnelle et intransmissible, l'œuvre des apôtres contient une foule de détails qui rentrent dans la vie ordinaire, normale, per-

manente des assemblées de chrétiens. Encore une fois, ils ont prêché, et on prêche; ils ont baptisé, et on baptise; ils ont distribué la Cène, et on la distribue. Et, en prêchant, en baptisant, en distribuant la Cène, on ne se pose aucunement comme successeur des apôtres.

Tout le sophisme des darbystes consiste donc à confondre les deux parties de l'activité apostolique. L'une, qui ne peut être continuée, se rattache à la qualité exclusive, au fait unique de l'apostolat : les apôtres agissent comme témoins directs de Jésus-Christ, ils confirment leur témoignage par des miracles, ils écrivent théopneustiquement les livres du canon, ils fondent des institutions qui sont de Dieu, ils donnent des ordres qui sont des commandements du Seigneur. L'autre, qui peut et doit être continuée, se rattache aux conditions communes de l'existence ecclésiastique : on ne rencontre ici ni miracles ni infailibilité, mais on y rencontre les principes nécessaires du bon ordre, de l'organisation du culte, de la discipline, de la prédication, de l'évangélisation au près et au loin.

Il semblerait vraiment, à entendre M. Darby, que les apôtres et leurs délégués ne seraient venus accomplir qu'un seul acte au sein des Églises ! Rien de pareil. Si les apôtres établissent des anciens, ils exhortent, ils prêchent Christ, ils exercent la

discipline; ils se chargent en un mot de l'œuvre générale, permanente, confiée pour tous les temps à toutes les Églises, à leurs membres et à leurs conducteurs. Ils s'en chargent accidentellement, et cela est fort simple; ceux qui organisent doivent mettre les premiers la main à tout.

Cela étant, comment s'y prendra-t-on pour classer l'établissement des anciens dans une catégorie à part? Tite a des instructions relatives aux anciens; mais il en a aussi qui se rapportent aux séducteurs auxquels il faut fermer la bouche (I, 10), aux vieillards, aux femmes âgées et aux jeunes gens (II, 2 à 6), au respect des puissances, aux folles questions, aux sectaires (III, 1, 9, 10).

Timothee a des instructions relatives aux anciens et aux diacres; mais il en a aussi qui se rapportent à la fidélité de l'enseignement (1 Tim., I, 3 à 6), etc.

N'est-il plus permis de fermer la bouche aux séducteurs, de donner de bons conseils, de recommander l'obéissance aux pouvoirs établis, de rejeter les folles questions, de combattre les sectaires, de condamner l'enseignement infidèle, parce que Tite ou Timothee l'ont fait et parce que nous ne sommes pas dans la position de Tite ou de Timothee? Les apôtres et leurs délégués ne se sont pas bornés à établir des anciens; ils ont tout établi au sein des Églises. Ils ont tout réglé, tout appliqué,

tout pratiqué, c'est-à-dire que, si nous devons nous abstenir de faire ce qu'ils ont fait, nous devons nous abstenir de tout!

Qui ne voit que la règle est précisément inverse? « Soyez mes imitateurs, » disait Paul. Les épîtres sont remplies de commandements généraux qui imposent aux Églises et à leurs membres le devoir de pratiquer les choses que les apôtres ont pratiquées. Il ne nous est ordonné sans doute ni de faire des miracles, ni d'être les témoins oculaires du Sauveur, ni d'écrire des lettres théopneustiques, ni de fonder infailliblement des institutions divines; mais, à part cette mission exceptionnelle et bien délimitée des apôtres, il nous est ordonné de faire ce qu'ils ont prescrit, de faire ce qu'ils ont fait. L'établissement des anciens n'est noté nulle part comme appartenant à la classe des actes exceptionnels et non à celle des actes permanents; au contraire, il nous est expressément dit que l'établissement des anciens rentre dans la seconde classe, puisqu'il forme un des traits essentiels de la conduite *qu'il faut* tenir dans l'Église du Dieu vivant.

Au fond de la doctrine que je réfute se trouve l'idée sur laquelle d'autres ont bâti la succession apostolique. Ce rapport étroit de filiation entre la haute Église et le darbyisme a été maintes fois signalé déjà. Si une transmission mystérieuse

s'opérait par l'imposition des mains des apôtres, si celle-ci était plus qu'une bénédiction, plus qu'une prière, plus qu'une imposition des mains accomplie aujourd'hui avec foi au sein d'une Église fidèle, il en résulte que l'épiscopat légitime n'existe pas en dehors de la série régulière des évêques qui se rattachent aux apôtres ou à leurs délégués; là seulement le charisme primitif a pu passer des uns aux autres et d'imposition de mains en imposition de mains. Ceux qui admettent cet *opus operatum* se divisent naturellement en deux classes : ou ils croient que le charisme primitif a traversé, sans y périr, toutes les générations de faux docteurs révoltés contre l'Évangile, et ils sont catholiques romains ou puséites; ou leur conscience chrétienne proteste contre la supposition d'une telle ligne d'évêques *légitimes*, et ils sont darbystes. Aux yeux des premiers, l'épiscopat est toujours revêtu d'un caractère que les apôtres seuls ont donné parce qu'ils l'avaient seuls (*nemo dat quod non habet*); aux yeux des seconds, ce caractère s'est perdu après la mort des apôtres, et, dès ce moment, il n'y a plus eu d'évêques possibles, la prétention d'en établir est une entreprise sacrilège.

Que reste-t-il alors aux Églises? Après les avoir déclarées incapables de posséder des charges, on veut bien les reconnaître capables d'avoir des

dons ! La concession est médiocre. Jamais elle ne sera rejetée ni par le radicalisme ecclésiastique, ni par le radicalisme politique ou social. Des dons, c'est-à-dire des influences ! Des chrétiens qui rempliront en fait un office analogue à celui d'anciens, parce qu'ils sont doués pour cette fonction, et que chacun le sent ! Accorder cela, c'est ne rien accorder, car c'est accorder ce que personne n'empêchera jamais, c'est accorder que la nature des choses aura son cours. M. Proudhon vous laissera les dons dans l'Etat, pourvu que vous consentiez à lui sacrifier les charges. Le gouvernement des dons sans les charges a un nom : l'anarchie. Essayez-en dans l'administration publique ! Essayez-en dans la famille ! Abolissez l'autorité positive du père, pour lui substituer l'autorité toute morale des influences qui se produiront ! Vous me direz à quels résultats on arrive par cette voie de haute spiritualité.

Tel est cependant le régime que l'on destine à l'Église de notre Dieu !

On ajoute, il est vrai, que c'est la faute de l'Église. On sent ce qu'il y a de révoltant à supposer que Dieu veut un pareil désordre, qu'il en fait dès le premier jour une nécessité inévitable à partir de la seconde génération des croyants, et l'on glisse quelque phrase obscure sur l'apostasie ; on insinue que le péché des hommes a anéanti

l'institution divine, et que, si elle a été organisée sous une forme viagère, c'était en prévision de l'infidélité qui allait éclater.

« Si j'ai perdu quelque chose, s'écrie M. Darby, je ne l'attribue pas à la volonté de Dieu, à ce que Dieu n'a pas destiné la règle à survivre; mais je fléchis la tête en disant que le péché de l'homme y a eu sa part, la sagesse de Dieu la sienne, en n'autorisant pas d'avance ce qu'il savait devoir être corrompu par l'homme. » — « Pour notre part, nous recevons tout ce que la Bible dit là-dessus, nous reconnaissons toute la forme de la règle biblique que nous violons, et nous acceptons l'humiliation de l'état de faiblesse où le péché a réduit l'Église. L'Église n'est pas dans un état normal; elle a traversé de longs siècles d'éloignement des voies et des principes de Dieu; elle a passé par ce que la Réformation, que nous défendons, a appelé la captivité babylonienne. En en sortant, comme les Juifs n'ont retrouvé ni Arche, ni Urim, ni Thummim, ni Schekinah, nous ne possédons pas tout ce qu'on a perdu en y tombant. Prétendre refaire tout, n'est pas reconnaître la Parole, mais faire de misérables imitations à la façon de ce que Dieu seul a le droit et le pouvoir de faire. »

Dieu n'a pas destiné la règle à survivre! — Que diriez-vous d'un père de famille qui écrirait :

« Voici comment *il faut* qu'on se conduise dans ma maison, » et qui appliquerait cette formule solennelle aux règles justement *qu'il ne destine pas à durer*, à celles qu'il sait devoir être impraticables dès la semaine suivante?

Dieu n'a pas autorisé d'avance ce qu'il savait devoir être corrompu par l'homme! Il ne s'agit pas d'*autorisation*, mais de *commandement*. Essayez donc de traduire ainsi les instructions que Paul donne à Timothée : « Voici la conduite à tenir dans l'établissement des anciens, si tant est qu'il y ait lieu d'en établir; au reste, il n'y aura plus lieu dans quelques années, et nos instructions qui ont l'air de concerner l'avenir entier de l'Église, ne s'appliquent qu'au moment présent! »

L'Église n'est pas dans un état normal! — D'autres en concluraient qu'on doit l'y remettre; de même que chacun de nous, lorsqu'il reconnaît ses infidélités, en conclut qu'il doit cesser d'être infidèle. Mais cela est trop simple et trop scripturaire; on aime bien mieux s'écrier que, puisque l'Église n'est pas dans son état normal, il lui est défendu d'y retourner. Or on n'oublie ici qu'une chose, c'est que la suppression prétendue des anciens se rattacherait, non à l'état anormal de l'Église, mais à la mort des apôtres et de leurs disciples. L'Église la plus normale du monde n'aurait pas pu, d'après M. Darby, établir des an-

ciens et des diacres dans son sein, dès l'instant où il n'y avait plus sur la terre aucun de ces hommes qui, seuls, avaient reçu le pouvoir de les instituer. Ne changeons pas les termes du problème.

L'Église a passé par ce que la Réformation a appelé la captivité babylonienne! — J'avoue que je ne m'attendais guère à rencontrer ici la captivité babylonienne ou la papauté. La papauté n'ayant pas commencé à régner le jour de la mort de Paul, de Tite, de Timothée ou de Jean, il en résulte que M. Darby — je m'en suis toujours douté — admet qu'on a pu installer des évêques légitimes dans l'intervalle. La transmission épiscopale s'est opérée, le principe de la succession a fonctionné. Jusqu'à quelle époque? Jusqu'à l'époque où la grande hérésie romaine est arrivée à l'empire, où la captivité babylonienne a commencé, où l'Église a décidément perdu son état normal? Si ma conjecture est fondée, M. Darby ne devrait pas nous opposer que nous n'avons plus d'apôtres, mais recourir à un argument d'une tout autre nature. Si ma conjecture n'est pas fondée, pourquoi présente-t-il la captivité babylonienne sous les papes, comme la cause qui nous a fait perdre le droit d'établir des anciens?

Les Juifs, en sortant de captivité, n'ayant retrouvé ni Arche, ni Urim, ni Thummim, ni Schekinah, nous ne possédons pas tout ce qu'on a perdu

en y tombant! — Comment M. Darby n'a-t-il pas vu que cet exemple, si souvent invoqué par lui, était la condamnation expresse de sa théorie? Au retour de Babylone, les Juifs, s'ils avaient été darbystes, auraient raisonné ainsi : « Nous n'avons plus l'Arche; or, notre culte entier suppose sa présence; donc, nous ne nous permettrons pas de rétablir le culte. » Qu'ont-ils fait, au contraire? Ils ont rétabli tout ce qu'ils pouvaient rétablir; ils ont fait ce que désapprouve M. Darby, lui qui nous invite à dire : « N'ayant plus d'apôtres, n'ayons plus d'anciens. »

Prétendre refaire tout, n'est pas reconnaître la Parole! — *Tout!* sans doute. Les Juifs n'ont eu garde de se refaire une Arche, ou un Urim et un Thummim; mais ils se sont refait un autel et des sacrifices, parce que cela, ils le pouvaient, et que le pouvant, ils le devaient. Aujourd'hui, nous ne pensons pas à nous refaire des apôtres, des dons miraculeux et des révélations infaillibles; mais nous nous refaisons des pasteurs et des diacres, parce que nous le pouvons, et que, le pouvant, nous le devons; parce qu'une désobéissance, eût-elle duré des siècles, ne nous dispense pas d'obéir maintenant; parce que la page où il est écrit comment il faut se conduire dans l'Église du Dieu vivant n'a pas encore été arrachée de nos Bibles, malgré tant d'efforts conjurés contre elle.

On le voit, nous sommes invinciblement rame-

nés à la question de l'antinomianisme, et, après avoir accusé les darbystes de rejeter la portion des Écritures qui les gêne, nous sommes obligés de formuler une accusation plus générale : ils attaquent l'idée même de loi, l'idée même de commandement.

En présence du commandement, violé et foulé aux pieds par les hommes, il n'y a que deux doctrines possibles : la violation n'a pas rendu le commandement moins obligatoire; retournons au commandement. — La violation a aboli le commandement; gardons-nous de rétablir l'observation du commandement.

*Tout ce qui est en moi se soulève contre cette seconde doctrine. Contrairement à l'intention de ses auteurs, elle sanctionne la révolte et justifie presque l'immoralité. En vain prétendrait-on limiter son application aux besoins immédiats de la thèse qu'on veut défendre, elle étend à tout son influence délétère. Elle atteint dans son germe la notion d'obligation, la notion de loi. Qu'est-ce qu'une loi qu'il suffit de violer quelque temps pour être dispensé de la respecter? — De là ces tendances antinomiennes qui, en dépit des protestations de M. Darby, prévalent de plus en plus chez ses disciples.*

Lui-même, au reste, n'en parle dans sa dernière lettre qu'avec une médiocre clarté. Il prend la

peine (fort inutile, grâce à Dieu) de m'apprendre qu'on ne peut se replacer impunément *sous la loi*; mais il oublie de me dire si, en cessant d'être sous la loi, on cesse d'être obligé envers la loi; si le chrétien qui a saisi pleinement la grâce et qui sait qu'il n'y a plus de condamnation pour lui, ne se sent pas plus étroitement tenu, par cela même, à respecter toutes les volontés de son Père et de son Sauveur; si l'obligation ne survit pas à la crainte; si la crainte filiale d'offenser un Dieu qui pardonne, ne nous lie pas à l'égard des commandements, comme la crainte servile ne pouvait le faire; si enfin la loi de l'Éternel, la loi du Décalogue, la loi de l'Ancien Testament tout entier, la loi développée et complétée par Jésus-Christ, la loi du sermon sur la montagne, la loi des évangiles et des épîtres, si cette manifestation progressive de la volonté du Dieu trois fois saint n'est plus qu'un vain mot aux yeux du chrétien, parce qu'il ne vit plus sous l'économie légale! — Je connais des gens qui disent: « Aime Dieu, et fais ce que tu voudras; regarde au Rédempteur, et ne t'inquiète pas des commandements! Elles ne sont pas à ton adresse, les paroles qui invitent l'homme à éviter ceci et à pratiquer cela. » M. Darby est-il de ces gens-là? Sa brochure me laisse dans le doute.

Au lieu d'explications nettes, il nous donne des récriminations. Elles sont dirigées en même temps

contre M. Monsell et contre moi. Il me demande si j'approuve les principes du livre intitulé : *Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui*, et il s'élève contre ces principes, en donnant à entendre que le grand crime des darbystes est au fond la trop grande sainteté de leur langage et de leur vie.

Je ne pense pas que M. Darby ait attendu ma réponse pour savoir ce que je pense du livre qu'il m'a nommé. Ceci est une petite malice de discussion assurément bien pardonnable, et qui prouve que la gravité de commande du langage chrétien admet quelques exceptions, même chez M. Darby. J'en suis d'autant plus charmé, que je maintiens avec plus de force les vérités établies et par le livre incriminé et par moi-même, au sujet du « langage religieux ».

Ne déplaçons pas la question : il ne s'agit ni de christianisme mondain, ni d'Évangile au rabais, ni de vies partagées, ni de sel ayant perdu sa saveur; s'il s'agissait de cela, notre indignation éclaterait aussi énergique que celle de M. Darby; nous rappellerions avec conviction (mais avec humiliation personnelle assurément) que le christianisme mondain n'est plus le christianisme, que l'Évangile au rabais n'est plus l'Évangile, que le sel dessalé n'est plus bon à rien; qu'enfin le Sauveur nous veut tout entiers, et qu'il est étroit, le chemin qui mène au ciel. Si l'on substitue à

l'étroitesse divine une étroitesse de fabrique humaine; si, au lieu de la vie simple et ouverte aux dons multiples de Dieu, on nous propose un formalisme sec et gourmé; si, au lieu de nous inviter à faire tout au nom du Seigneur Jésus, on nous invite à ne parler que du Seigneur Jésus, à retrancher les études et les plaisirs qui n'ont pas pour objet direct le Seigneur Jésus; alors, protestant au nom du naturel chrétien contre l'affectation pharisaïque, au nom de la prodigalité des grâces divines contre l'uniformité et contre la mutilation, nous disons que le *cant* se trouve bien plutôt sur la route large du monde que sur l'étroit sentier du Sauveur.

« Christ est ma portion, s'écrie M. Darby, et de telle sorte que je n'en veux pas d'autre. Peut-être penserez-vous que c'est là du « parlage religieux! » — Non certes, mais il me sera permis d'ajouter que les affections sincères ont leur pudeur. Un mari et sa femme parleront-ils de leur amour devant tous et en tous lieux? De même, l'âme qui aime Christ et qui est heureuse de confesser son nom, éprouve un secret froissement lorsqu'on l'appelle à employer sans cesse la langue des sentiments intimes. La nécessité de dire toujours des choses pieuses est un joug humain qui révolte surtout les hommes pieux : ceux dont la vie morale, dont les pensées, dont les jouissances sont

imprégnées de piété. On peut être au contraire très mondain, et adopter aisément la phraséologie religieuse.

M. Darby termine en proposant que chacun suive sa voie et qu'on cesse de discuter. — « Si vous tenez à épuiser vos forces en établissant ces fantômes d'anciens, laissez-nous, monsieur, poursuivre l'œuvre que fait le Saint-Esprit, en réunissant les âmes et en rappelant à l'Église bien-aimée du Seigneur qu'elle devrait attendre du ciel le Fils, son Sauveur et son Époux. »

Non, frères, nous ne vous laisserons pas. Nous vous aimons trop pour vous laisser; nous aimons trop cette Église qui vivra bien mieux dans l'attente du Fils, si elle vit dans l'obéissance à ses commandements. Il y a une fausse paix que nous espérons détester jusqu'à la fin : celle qui se fait aux dépens de la vérité.

Et ne croyez pas qu'en déclarant une guerre acharnée à vos principes, nous la déclarions à votre personne. Nous connaissons des darbystes pieux, nous en connaissons qui s'égarent avec une entière bonne foi et qui désirent suivre le Sauveur partout où il va.

Je puis le dire, ces lignes leur sont principalement destinées. Peut-être ne leur parviendront-elles pas; mais, si elles tombaient sous leurs yeux,

je prie le Seigneur d'en ôter lui-même ce que j'y ai mis d'erreur et de péché, pour n'y laisser que cet avertissement sérieux, bien propre à faire impression sur des cœurs chrétiens : *Le darbyisme rejette délibérément la portion des Écritures qui le condamne, et enseigne l'abolition du commandement par la révolte.*

# TABLE

---

	Pages.
AVIS DE L'ÉDITEUR.....	I
LA MISSION INTÉRIEURE EN ALLEMAGNE.	
I.....	3
II.....	27
LES MORMONS.	
I.....	53
II.....	69
III.....	87
IV.....	109
V.....	129
VI.....	149
LE DARBYÏSME.	
Le Darbyisme.....	171
Simple question.....	187
La Dernière brochure de M. Darby.....	190
Nouvelle réponse à M. Darby.....	209
SŒURS DE CHARITÉ PROTESTANTES.	
Sœurs de Charité protestantes.....	247
L'École préparatoire des diaconesses.....	261
Sœurs et Gardes-malades en Orient.....	269
Encore un mot sur les infirmières d'Orient.....	281
Ces pauvres Anglais.....	283
Notes sur la brochure de madame Beck-Bernard.....	287
LES VEUVES.....	321

OUVRAGES

DE M. LE COMTE AGÉNOR DE GASPARIN

L'AMÉRIQUE DEVANT L'EUROPE. — PRINCIPES ET INTÉRÊTS, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA BIBLE, 2 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18 . . . . .	2 »
LE BONHEUR, 8 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LE BON VIEUX TEMPS, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA CONSCIENCE, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
DISCOURS POLITIQUES, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume. . . . .	1 »
LES DROITS DU CŒUR, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LES ÉCOLES DU DOUTE ET L'ÉCOLE DE LA FOI, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
L'ÉGALITÉ, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
L'ÉGLISE SELON L'ÉVANGILE, 2 <sup>e</sup> édition. Deux vol. gr. in-18. . . . .	2 »
L'ENNEMI DE LA FAMILLE, 5 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	1 »
LA FAMILLE, SES DEVOIRS, SES JOIES ET SES DOULEURS, 12 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
LA FRANCE, NOS FAUTES, NOS PÉRILS, NOTRE AVENIR, 5 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
UN GRAND PEUPLE QUI SE RELEVÉ, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
INNOCENT III. 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA LIBERTÉ MORALE, 5 <sup>e</sup> édition. Deux volumes grand in-18. . . . .	2 »
LIBERTÉ RELIGIEUSE, 3 <sup>e</sup> édition. Un vol. grand in-18. . . . .	1 »
LUTHER ET LA RÉFORME AU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
PENSÉES DE LIBERTÉ, 6 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
PAROLLES DE VÉRITÉ, 5 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LE PRÉSENT DU TEMPS PRÉSENT, 3 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
QUESTIONS DIVERSES. Un volume grand in-18 . . . . .	1 »
TROIS PAROLES DE PAIX, 4 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	1 »
LA DÉCLARATION DE GUERRE, 2 <sup>e</sup> édition. Brochure. . . . .	» 50

OUVRAGES

DE L'AUTEUR DES HORIZONS PROCHAINS

AU BORD DE LA MER, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
BANDE DU JURA. — Les Prouesses, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
— Premier voyage, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume gr. in-18. . . . .	3 50
— Chez les Allemands. — Chez nous, 2 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18. . . . .	3 50
— A FLORENCE. . . . .	3 50
A CONSTANTIN . . . . .	1 »
A TRAVERS LE . . . . .	3 50
CAMILLE, 3 <sup>e</sup> é . . . . .	3 50
LES HORIZONS . . . . .	1 »
LES HORIZONS . . . . .	1 »
JÉSUS. Quel . . . . .	ne
grand in- . . . . .	3 50
VOYAGE AU . . . . .	2 »
LES TRISTESSES HUMAINES, . . . . .	8. 3 50
VESPER, 7 <sup>e</sup> édition. Un volume grand in-18 . . . . .	1 »

